

**Mises en candidature et élections**

Approuvé par le CA de l’ACCP en février 2014

**3. Conseil d’administration national**

**3.1 Gouvernance**

3.1.1 Les Administrateurs géreront et superviseront l’administration et les activités de l’Association. Sans préjudice de la portée générale de ce qui précède, le Conseil d’administration déterminera l’orientation à long terme de l’Association.

**3.2 Description du Conseil**

**3.2.1 Le Conseil se compose des membres suivants :**

3.2.1.1 Les dirigeants élus : le président, le président élu (ou désigné) et le président sortant (les « dirigeants élus »);

3.2.1.2 Treize (13) administrateurs régionaux élus (les « administrateurs délégués »), un par région, sauf au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario, où il y a un francophone et un anglophone pour chaque province. L’administrateur de la Colombie-Britannique représente aussi le Yukon, celui de l'Alberta représente également les Territoires du Nord-Ouest et celui du Manitoba représente aussi le Nunavut. L’administrateur d'une région doit avoir son lieu principal de résidence ou de travail dans la région qu’il représente; les « Régions » désignent les zones géographiques à l'intérieur du Canada, telles que déterminées au besoin par le CA (désignées individuellement par le terme « Région »). De plus, un administrateur autochtone qui s’auto-identifie comme étant en descendance directe des Premières Nations (status déclaré ou non), des Métis ou des Inuits.

3.2.1.3 Le président de la Fondation canadienne pour l’avancement de la carrière, qui est membre d'office du Conseil d'administration.

3.2.1.4 Le Chef de la direction qui n’aura pas le droit de voter.

3.2.1.5 Une même personne ne peut pas occuper simultanément un poste de Dirigeant élu et d’Administrateur délégué.

**3.3 Exigences du statut de membre du Conseil**

3.3.1 Participation au travail de l’Association.

3.3.2 Être un Membre votant.

3.3.3 Connaissances et aptitudes dans au moins un domaine de gouvernance du CA : politique, finance, programmes, personnel et défense des droits.

3.3.4 Une personne ne peut pas siéger au CA en même temps que des membres de sa famille ou d’autres personnes avec lesquelles elle a des relations directes d’affaires ou des relations personnelles qui pourraient donner lieu à un conflit d’intérêts.

**3.4 Processus d’élection**

3.4.1 Les administrateurs délégués seront élus par scrutin ou par acclamation des membres votants de la région qu’ils représentent.

3.4.2 L’élection se déroulera avant la tenue de l’assemblée générale annuelle de chaque année impaire.

3.4.3 L’administrateur délégué entrera en fonction à la première réunion du Conseil d'administration suivant son élection ou son acclamation. Le mandat de l’administrateur délégué sera de deux (2) ans à compter de la date à laquelle il ou elle est entré en fonction; son mandat restera en vigueur jusqu'à la première réunion ordinaire du Conseil d'administration à laquelle son successeur entrera en fonction conformément à l’article 3.4.

3.4.4 Le mandat d'un administrateur délégué peut être reconduit une fois seulement. Au terme de deux mandats consécutifs, l’administrateur délégué n’est plus éligible à cette fonction.

3.4.5 Une personne ayant occupé le poste d'administrateur délégué d'une région peut, en raison d’un changement d'emploi ou d’un déménagement de son lieu de résidence permanente, se présenter aux élections ou pour acclamation en tant qu'administrateur délégué pour représenter sa nouvelle province ou son nouveau territoire de résidence, après avoir quitté son poste initial.

3.4.6 Lorsqu'une personne est nommée par le CA pour remplacer un administrateur délégué, elle restera en fonction jusqu’à la fin prévue du mandat de la personne qu’elle remplace. Il ou elle pourra ensuite poser sa candidature et être réélu pour un nouveau mandat de 2 ans.

3.4.7 Le Conseil d'administration est censé continuer d'exister en tout temps en dépit de toute modification à sa composition, et il peut aborder, poursuivre et compléter tout rapport, délibération ou autres affaires qui étaient à l’étude avant une nomination par intérim ou une élection.

3.4.8 Les responsabilités et les devoirs des membres du CA sont décrits dans la plus récente version des Politiques et procédures de l’ACCP.

Page 1 de 3

**FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE – MEMBRE DU CONSEIL
Veuillez envoyer vos formulaires à:**

6-203 Colonnade Rd S, Ottawa, ON K2E 7K3

Courriel : info@ccpa-accp.ca

Télécopie : 613-237-9786

Nom du candidat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Courriel : -----------------------------------------

Téléphone : Au travail : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 À domicile : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Téléc. : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Proposants[[1]](#footnote-1) : 1. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 2. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*[Note: Peu importe si le nominé se nomine lui-même ou qu’il soit nominé par un autre membre de l’ACCP, deux (2) signatures autre que celle du nominé doivent être inscrites ci-dessus.]*

Poste visé : □ Membre du Conseil (veuillez préciser la zone à représenter) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* Président élu

Matricule (no de membre) à l’ACCP : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Matricule de conseiller canadien certifié : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ OU □ sans objet

Nombre d’années d’expérience en counseling : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_­­­­­\_\_

Nombre d’années comme superviseur ou éducateur : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Scolarité la plus élevée atteinte dans le domaine du counseling : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Aptitudes pertinentes résultant d’une participation à des comités bénévoles (cochez tout se qui s’applique) :

* Élaboration de politiques/gouvernance □ Défense des droits
* Suivi financier/budgétisation □ Relations avec les médias
* Recherche et planification □ Rayonnement et visibilité
* Résolution de problèmes de collaboration □ Autre : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Statut de membre au sein d’associations liées au counseling :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* □ L’ACCP peut-elle communiquer avec les associations précitées pour confirmer votre statut?

OUI NON

Si vous avez répondu non, indiquez avec quelle personne vous préférez que l’ACCP communique pour confirmer votre statut.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Emplacement géographique (actuel) : Emplacement géographique (d’expérience) :**

Province/Territoire :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Provinces/Territoires/Pays : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Collectivité (actuelle) : Collectivité (d’expérience) :

❑ éloignée ❑ éloignée

❑ urbaine ❑ urbaine

❑ de banlieue ❑ de banlieue

❑ rurale ❑ rurale

❑ autre : (p. ex. dans une réserve, une colonie) ❑ autre : (p. ex. dans une réserve, une colonie) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Langue (parlée, écrite et comprise)

❑ Anglais

❑ Français

❑ Autre : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Curriculum vitae : □ □ (Aucune candidature ne sera étudiée en l’absence d’un CV à jour)

 OUI NON

Page 2 de 3

Engagement antérieur au sein de l’ACCP ou du Conseil d’administration (veuillez préciser les dates) :

Pourquoi souhaitez-vous faire partie du CA de l’ACCP?

Autres commentaires :

1. **Pour la position de membre du conseil**, les proposants doivent être deux (2) membres de l'ACCP (autre que le nominé) et doivent avoir le droit de vote de la région pour laquelle vous appliquez ; le nom de chaque proposant doit être imprimé et suivit de la signature. **Pour la position de président-élu**, les proposants doivent être deux (2) membres votant de l’ACCP au Canada. [↑](#footnote-ref-1)